

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 à 19 H 00**

Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » : réunie le 05/09/2018

Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » réunie le 04/09/2018

Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 05/09/2018

Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 06/09/2018

ORDRE DU JOUR**EXPOSE DU MAIRE**

- 1 – Dispositif « Cœur de Ville » pour la redynamisation des centres-villes des Communes – Intégration de la ville de Riom au dispositif – Compte rendu de la délégation donnée au Maire pour signer une convention cadre pluriannuelle lors du Conseil Municipal du 17 mai 2018

FINANCES – MARCHES – TRAVAUX

- 2 – Groupe scolaire J. Rostand - réhabilitation: définition de la procédure et délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 3 – Entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - accord cadre à bons de commande : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4 – Eglise du Marthuret : travaux de restauration extérieure – bas-côtés : avenants aux marchés initiaux
- 5 – Marchés de fourniture de service de téléphonie et interconnexion des sites et accès à Internet : information sur l'attribution des lots
- 6 – Budget Eau : décision modificative n° 1

RESSOURCES HUMAINES

- 7 – Tableau des effectifs : transformations de postes – Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} août 2018
- 8 – Créations et suppressions de postes à l'école de musique
- 9 – Attribution du RIFSEEP aux assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et attachés de conservation du patrimoine
- 10 – Versement d'indemnités aux contractuels non permanents dans le cadre de sujétions particulières

URBANISME – TRAVAUX

- 11 – Jardins de la Culture : convention de partenariat avec le Lycée Louis Pasteur de Marmilhat et Riom Limagne et Volcans pour la réalisation d'une partie des aménagements extérieurs
- 12 – Coulée verte de l'Ambène « triangle des Boules » revente de parcelles à Riom Limagne et Volcans
- 13 – 4 place Félix Bromont – cession d'une maison
- 14 – 3 avenue de Paris : cession d'une maison
- 15 – Garages avenue Archon Despéruses / rue Antoine Arnaud : acquisition foncière
- 16 – Rue Pierre Mazuer, parcelle AT 63 : acquisition foncière
- 17 – Rue des Vignes Froides, parcelle AE 165 : acquisition d'un bien sans maître
- 18 – Voiries du Hameau des Volcans : incorporation de biens sans maître dans le domaine public communal
- 19 – Site Gilbert Romme – bâtiment Rallye : mise à disposition d'un local au Rugby-Club Riomois

ENVIRONNEMENT

20 – Fonds d'Initiatives Eco Responsabilité : attribution de subventions pour les éco-manifestations 2018

SOCIAL

21 – Dotation de Solidarité Urbaine 2017 : rapport sur les actions menées en termes de développement social urbain

SPORT

22 – Fonds d'Initiatives Sportives : Association Riom Pétanque

23 – Fonds d'Initiatives Sportives : Association Rugby-Club Riomois

24 – Fonds d'Initiatives Sportives : Association Tir Sportif Riomois

EDUCATION JEUNESSE

25 – Rentrée scolaire 2018/2019 : information

26 – Don de livres et manuels scolaires aux associations de parents d'élèves des écoles publiques

27 – Vente des anciens matériels des satellites de restauration

28 – Fonds d'initiatives scolaires : Coopérative de l'école René CASSIN maternelle

CULTURE

29 – Tour de l'Horloge – restauration : actualisation en vue de demandes de subventions

30 – Saison Accès Soirs : dispositions spécifiques pour les tarifs

31 – Saison Accès Soirs : convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central

32 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Riomoise d'Astronomie

33 – Carreau Central de la Halle : règlement intérieur et tarifs de location

ADMINISTRATION GENERALE

34 – Ouverture des commerces le dimanche pour 2019

35 – Occupation du domaine public : création d'un nouveau tarif

36 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Information

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.